



**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune de Kunheim  
de la séance du **jeudi 15 septembre 2022****

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Kunheim, le 15 septembre 2022, à 20 heures 15, sous la présidence de Jill Köppe-Ritzenthaler, maire.

Liste des présents - 17 membres : Jill Köppe-Ritzenthaler, Éric Scheer, Sophie Edel, Joël Obrecht, Isabelle Beyer, Didier Weisheimer, Christiane Krem, Daniel Haydl, Thomas Bollenbach, Sylvie Urban, Anne Catherine Buob, Michèle Haag, Delphine Maraget, Virginie Laissus, Yannick Schwartz, Guillaume Chatton, Nicolas Cordonnier.

Liste des absents excusés et représentés - 1 membre : Hervé Sieber

Liste des excusés arrivés en retard - 2 membres : Delphine Maraget, Yannick Schwartz (arrivés au point 2)

Liste des absents non représentés - 1 membre : Céline Fischer

Procurations – 1 : Virginie Laissus

Quorum : 10 membres - atteint

Est désignée à l'unanimité secrétaire de séance : Sylvie Urban

Secrétaire de séance auxiliaire : Carine Ielmini

### Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2022
2. Projet d'urbanisation OAP (orientation d'aménagement et de programmation) – zone 1AUa1 du PLUi : présentation et accord de principe
3. Rentrée scolaire 2022/2023 : effectifs des écoles et de la Ruche
4. Affaires de personnel : apprenti CPJEPS (Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)
5. Subventions jeunes licenciés sportifs et culturels : attributions 2022 par association bénéficiaire
6. Budget 2022 : décision modificative n°2
7. Local commercial : révision triennale du loyer
8. Paroisse protestante – convention tripartite de partage des frais d'occupation du presbytère par la pasteur
9. Communauté de communes Pays-Rhin-Brisach : présentation du rapport d'activité 2021
10. Marchés publics d'assurances : constitution d'un groupement de commandes
11. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales
12. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation
13. Déclarations d'urbanisme
14. Divers

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2022**

Le compte-rendu de la séance du 30 juin 2022 a été diffusé et affiché le 7 juillet 2022.

Le procès-verbal reçu en Préfecture le 13 juillet 2022 et distribué aux conseillers municipaux le 9 septembre 2022, en même temps que la convocation, **est approuvé** à l'unanimité des conseillers municipaux présents à la séance.

## **2. Projet d'urbanisation OAP (orientation d'aménagement et de programmation) – zone 1AUa1 du PLUi : présentation et accord de principe**

La maire rappelle la réunion du 2 septembre 2022 avec le représentant et l'architecte de la société OLISTER (groupe SOVIA) concernant l'aménagement de la zone 1AUa1 du PLUi. Elle rappelle, par ailleurs, que deux autres projets d'aménagement avaient déjà été proposés sur ce secteur par Carré de l'Habitat et le bailleur social HHA (Habitat de Haute Alsace).

Elle présente en séance ce projet d'aménagement à l'ensemble des conseillers.

Ce projet, qui respecte les règles de densité imposées par le PLUi, propose une solution environnementale et urbanistique qui s'intègre au bâti du secteur, notamment en termes de hauteur des constructions.

Il est en outre abondé d'un volet social (partenariat avec le bailleur HHA – Habitat de Haute Alsace) qui grâce à la formule du PSLA permettra de sécuriser l'accès à la propriété de futurs candidats à revenus modestes.

### **Localisation du projet :**

Le projet d'aménagement se situe dans une zone classée 1AUa1 (Zone à urbaniser en priorité) à l'Est de la commune de Kunheim. Le terrain, d'une surface d'environ 50 ares, est délimité au Nord par des espaces verts et des espaces jeux-loisirs, à l'Est par la rue des Champs, au sud et à l'ouest par un tissu résidentiel diversifié. L'accès du lotissement se fait au sud, par la rue des Lilas.

### **L'intégration dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur :**

Le Plan Local d'urbanisme intercommunal (PAYS-RHIN-BRISACH) prévoit une densification de logements et de diverses typologies (habitat individuel, collectif, ...) imposés par les nouvelles volontés de l'Etat. Soucieux d'intégrer le projet à l'environnement existant, de respecter les contraintes imposées et d'y apporter une qualité architecturale, la société OLISTER (Groupe SOVIA) a favorisé l'aménagement de maisons individuelles denses (maisons groupées) et de logements intermédiaires/collectifs.

Les volumes projetés des constructions s'inscriront harmonieusement dans le tissu urbain existant au vu de leur hauteur (limitée à environ 6m à l'acrotère pour les maisons groupées et 6.50 m à l'acrotère pour les logements intermédiaires/collectifs) et de leur implantation qui permet de limiter la densité et de favoriser le confort des futurs habitants et de leur voisinage (Orientation, accès, retrait par rapport aux limites séparatives, etc...).

L'absence de copropriété et des aménagements extérieurs homogènes confortent l'intégration des maisons groupées dans ce secteur.

En partenariat avec la société HHA, les logements PSLA en intermédiaires/collectifs posséderont des entrées individuelles et leurs aménagements extérieurs seront dans le même esprit que les maisons groupées.

Des matériaux de construction naturels (bardage bois, ...) et des teintes inspirées du nuancier traditionnel seront utilisés pour les façades des bâtiments. Ces matériaux s'intégreront dans le vocabulaire architectural existant et seront cohérents avec le contexte paysager et naturel du site.

### Le PSLA, c'est quoi ?

Initié par l'Etat, le Prêt Social Location Accession permet d'acheter un logement neuf, à titre de résidence principale. Le futur propriétaire occupe son logement d'abord en location, le temps d'épargner et d'acquérir un apport financier.

La location accession s'adresse à toutes les personnes dont les revenus ne permettent pas le financement immédiat d'une acquisition équivalente auprès du marché privé traditionnel. Jeunes ménages, retraités, familles.... Avec ou sans apport personnel, il n'y a aucun autre critère d'éligibilité que le respect des plafonds de ressources imposés par l'Etat.

C'est un principe de location-vente qui permet une accession progressive. Locataire dans un premier temps, l'occupant versera pendant cette période une redevance avec une part acquisitive qui servira d'apport lors de l'achat avec un prix de vente encadré. L'achat est sécurisé et propose des avantages fiscaux pour les accédants. (TVA réduite,..)

Quoiqu'il arrive l'occupant bénéficiera de la garantie de relogement et sera relogé dans le parc locatif de l'office durant 15 ans.

### L'aménagement dans les grandes lignes :

Le projet s'articule autour d'une voirie principale desservant 10 maisons groupées à l'Est du lotissement et 6/8 logements intermédiaires/collectifs à l'ouest de celui-ci. Des aires de retournement aménagées sont situées :

- au centre du lotissement pour assurer l'accessibilité aux véhicules de collecte des ordures ménagères et aux engins d'incendie et de secours.

- aux deux extrémités de l'axe principal pour faciliter la circulation et l'accès aux différents logements.

Le projet est conçu autour d'une approche qualitative et environnementale ; l'aménagement de la voirie intègre des espaces verts, des places de stationnement en pavés infiltrants permettant de limiter les surfaces imperméabilisées (gestion alternative des eaux pluviales), de préserver la qualité des sols et de favoriser la biodiversité du site.

Une transition paysagère plantée à l'Est du lotissement permettra de marquer la limite entre le projet et la zone agricole ainsi que de préserver le corridor écologique à travers l'emploi d'essences locales.

Des cheminements doux seront aménagés en continuité avec la rue des Lilas afin de relier le projet à la zone récréative de plein-air au nord du lotissement (favoriser la mobilité douce, ouvrir le projet sur un espace naturel/de loisir, etc...).

Entendu ce qui précède après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- **donne un accord de principe** dans le cadre de l'aménagement de la Zone à urbaniser 1AUa1, rue des champs - rue des Lilas à la cession de terrains communaux, d'une surface d'environ 50 ares, issue des parcelles 239 et 432 en section 23, nécessaire à l'aménagement de cette zone conformément aux stipulations du PLUi,
- **retient** le projet urbanistique présenté par la société OLISTER (Groupe SOVIA),
- **conditionne** la validation de ce choix à l'accord ultérieur entre la commune et la société sur le prix définitif de vente de ces terrains - A cet effet les Domaines seront consultés préalablement et le retour d'estimation sera présenté aux conseillers avant de solliciter leur vote. A titre indicatif, une proposition de 6 000 euros/are (six mille euros/are) a été formulée par la société SOVIA.

**3. Rentrée scolaire 2022/2023 : effectifs des écoles et de la Ruche**

**Effectifs de l'école élémentaire Jules Verne : 116 élèves** (127 en 2021) dont 49 bilingues (50 en 2021) répartis au sein de cinq classes :

- 20 CP : (11 bilingues)
- 25 CE1 : (14 bilingues)
- 22 CE2 : (10 bilingues)
- 23 CM1 : (4 bilingues)
- 26 CM2 : (10 bilingues)

Enseignants	Répartition par niveau et par section (monolingue/bilingue)	Effectifs 2022
Nicolas Renaudin (directeur) Anne Derivaux (Décharge, le lundi)	9 CM1 16 CM2	25
Valérie Philippi	9 CP 11 CE1	20
Estelle Camper	12 CE2 10 CM1	22
Anne Derivaux (Français) Claudia Vix (Allemand)	11 CP 14 CE1	25
Vincent Kientz (Français) Claudia Vix (Allemand)	10 CE2 4 CM1 10 CM2	24

**Effectifs de l'école maternelle : 48 élèves** (53 en 2021) dont 27 bilingues (33 en 2021) répartis au sein de deux classes :

- 14 Petits (8 monolingues + 6 bilingues)
- 15 Moyens (5 monolingues + 10 bilingues)
- 19 Grands (8 monolingues + 11 bilingues)

Enseignants	Répartition	Effectifs 2022
Aude Gardone	8 PS 5 MS 8 GS Monolingues + Section bilingue	21
Christelle Mendonca (Français) Cindy Horny (Allemand)	6 PS 10 MS 11 GS bilingues	27

**Effectifs de La Ruche :**

A la fin de l'année scolaire 2021-2022, le service périscolaire « La Ruche » compte 221 dossiers enfants.  
174 familles de Kunheim et alentours étaient concernées par 1 jour de présence ou plus dans la structure.

A la date du 08/09/2022 il y a **142 enfants inscrits**.  
*106 familles de Kunheim et alentours.*

	2021/2022	2022/2023
Tarif 1 normal	<b>89</b>	<b>96</b>
Tarif 2 : 9,63	<b>34</b>	<b>26</b>
Tarif 3 : 8,56	<b>21</b>	<b>14</b>
Tarif (le plus bas) : 7,49	<b>7</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL d'enfants</b>	<b>151</b>	<b>142</b>
* Nombre d'enfants scolarisés en maternelle :	<b>45</b>	<b>43</b>
	<i>dont 13 non scolarisés à Kunheim</i>	<i>dont 10 non scolarisés à Kunheim</i>
* Nombre d'enfants scolarisés en élémentaire :	<b>106</b>	<b>99</b>
	<i>dont 15 non scolarisés à Kunheim</i>	<i>dont 15 non scolarisés à Kunheim</i>

Nombre d'enfants non domiciliés à Kunheim : **41 enfants en 2022-2023**  
Fréquentation en septembre 2022. A la hausse.

Le conseil municipal **prend acte** de ces informations.

#### **4. Affaires de personnel : apprenti CPJEPS (Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)**

**Sophie Edel** rappelle la délibération du 30 juin 2022 par laquelle le conseil municipal décidait le recrutement d'un apprenti BPJEPS (formation de directeur d'établissement périscolaire) ainsi que d'un agent en emploi aidé d'aide-animateur.

Considérant qu'un troisième agent de la Ruche a suivi la formation lui permettant d'exercer les fonctions de direction et afin d'élargir les possibilités de renfort de l'équipe périscolaire il est proposé aux conseillers de créer et d'ouvrir un poste d'apprenti CPJEPS (formation d'animateur périscolaire) sous réserve de l'avis du Comité Technique siégeant auprès du CDG 68.

Date d'effet du recrutement : à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022 pour une durée maximale de 12 mois.  
Maître d'apprentissage : Anne Ehrlacher.

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, **décide de créer** un poste d'apprenti CPJEPS à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, sous réserve de l'avis du Comité Technique siégeant auprès du CDG68 et **charge** la maire de procéder à son recrutement.

#### **5. Subventions jeunes licenciés sportifs et culturels : attributions 2022 par association bénéficiaire**

**Isabelle Beyer** rappelle aux conseillers la délibération du 23 janvier 2020 par laquelle le conseil municipal a fixé les montants individuels par catégorie de jeunes licenciés sportifs et culturels,

ainsi que la délibération du 31 mars 2022 portant vote du budget 2022 qui prévoit un crédit global de 12 500 € à l'article 657481 sous-rubrique « jeunes licenciés ».

Pour mémoire les montants par catégorie sont les suivants :

- Catégorie A jeunes licenciés (élèves) : **28 €**
- Catégorie B jeunes en championnat : **47 €**
- Catégorie C jeunes en championnat régional : **55 €**
- Catégorie D animation et formation : **15 €**

La répartition de la subvention jeunes licenciés par association bénéficiaire ayant fourni les justificatifs demandés pour un montant total de 8 772 € (7 206 € en 2021) est la suivante :

association	barème	licenciés	montants
B.C.K.	B	59	2 773 €
JUDO	A	17	476 €
T.C.K.	A	24	672 €
MUSIQUE	A	10	280 €
CRE'ART	/	0	0
MICKADOS	D	31	465 €
KARATE	/	0	0
AIKIDO	A	19	532 €
LINUX	/	0	0
FUTSAL	A	78	2 184 €
	C	25	1 375 €
AMICALE SAPEURS- POMPIERS	D	1	15 €
total SUBVENTIONS			<b>8 772 €</b>

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, Virginie Laissus et Yannick Schwartze ayant quitté la salle, le conseil municipal, à l'unanimité, **approuve** le versement des montants de subvention tels que détaillés dans le tableau ci-avant aux associations bénéficiaires.

## **6. Budget 2022 : décision modificative n°2**

Sur proposition de la maire, en raison du versement d'un acompte sur travaux effectué dans le cadre du marché de la place du Tertre, le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** la décision modificative suivante complémentaire à la décision modificative n°1 du 30 juin 2022 :

Opération d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement : chapitre 041 : opérations patrimoniales

Dépenses : article 2315 (installations techniques)	6 320 €
Recettes : article 238 (avances forfaitaires)	6 320 €

## **7. Local commercial : révision triennale du loyer**

**La maire** rappelle la délibération du 27 juin 2019, par laquelle le conseil municipal actualisait le montant du bail commercial du magasin loué à la boulangerie Grenacker dans le cadre de la révision triennale.

Il est rappelé que, en l'absence de dénonciation du bail à l'échéance des 9 années, le bail a été renouvelé par tacite reconduction devenant ainsi un bail à durée indéterminée, éligible à un loyer déplafonné à l'issue de la douzième année (maximum 10% du montant du loyer effectivement payé au cours de l'année précédente) sur les bases suivantes :

- a. L'indice de référence est l'ILC (indice des loyers commerciaux)
- b. la révision triennale est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2022
- c. la valeur de base associée à l'indice ILC du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 (114,64) a été fixée à 1 020 € par mois.

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2022, l'indice de référence des loyers commerciaux s'établit à 120,61 ce qui porte le loyer mensuel actualisé du local commercial à 1 073,12 € arrondis à **1 073 €**, soit une augmentation de 5,21 % dont 3,32 % entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2022 à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Entendu ce qui précède, le conseil municipal, à l'unanimité, **entérine** cette actualisation aux conditions précitées et **fixe** le montant du loyer mensuel du local commercial loué à la boulangerie Grenacker à 1 073 € par mois à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022.

La prochaine revalorisation du loyer sera effectuée le 1<sup>er</sup> septembre 2025.

#### **8. Paroisse protestante – convention tripartite de partage des frais d'occupation du presbytère par la pasteure**

La maire informe les conseillers municipaux que le pasteur Philippe Clair a quitté les paroisses de Muntzenheim/Jebsheim/Kunheim le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Sa remplaçante, Amélie Michael est logée au presbytère de Jebsheim.

La commune de Jebsheim a sollicité les communes des autres paroisses desservies afin qu'elles participent aux frais d'occupation du presbytère comme c'était déjà le cas jusqu'au départ de la pasteure Natacha Cros-Ancey.

Un projet de convention a été rédigé en ce sens qu'il est proposé aux conseillers d'approuver. Ses caractéristiques principales sont les suivantes :

- ✓ Loyer nu fixé à 1 050 € par mois
- ✓ Clé de répartition : 1/3 pour chaque collectivité (donc 350 € par mois pour Kunheim)
- ✓ Aucune révision IRL jusqu'à la fin de la convention
- ✓ Fin de la convention au départ de la pasteure nommée sauf exceptions
- ✓ Convention simplifiée comportant en annexe le bail conclu entre la commune de Jebsheim et la pasteure/paroisse de Jebsheim pour la désignation précise du bien et l'état des lieux d'entrée.

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **accepte** de participer aux frais de logement de la pasteure du secteur Jebsheim/Muntzenheim/Kunheim,
- **valide** les termes de la convention tripartite de partage de ces frais proposée par la commune de Jebsheim, propriétaire du presbytère,
- **autorise** la maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous actes en rapport avec la présente délibération.

## **9. Communauté de communes Pays-Rhin-Brisach : présentation du rapport d'activité 2021**

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de la Communauté de Communes au cours de l'exercice précédent. Ce rapport est accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Le rapport d'activités 2021 est présenté comme suit :

EDITO

PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

LES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

ACTIONS A DESTINATION DES HABITANTS ET DES ACTEURS SOCIO- ECONOMIQUES

Petite enfance

Multi-accueil Les Harzalas (MAH)

Multi-accueil Les Mickalas (MAM)

Halte d'enfants « La Gaminerie »

Relais Petite Enfance (RPE)

Culture et animation du territoire

Culture

Animations

Piscine Sirenia

Développement du territoire

Service action économique

Développement touristique

Office de tourisme intercommunal

Coopération transfrontalière

INFOBEST Vogelgrun/Breisach

Développement durable

Assainissement – Maintenance

Service Collecte et Valorisation des Déchets / Accueil Usagers

Environnement

Espaces verts

Plan climat, Espace Info Energie et Conseiller en énergie partagée

Aménagement, Urbanisme et Habitat

MOYENS AU SERVICE DU TERRITOIRE

Service d'Information Géographique (SIG)

Communication

Ressources Humaines et Moyens Généraux

Informatique et bureautique

Pôle Administratif, Financier et Patrimonial

Contrôle de gestion, assurances et transport

Finances et comptabilité



Facturation / pool gestion des usagers  
Commande publique  
Service patrimoine et travaux

Pour les communes membres, ce rapport doit faire l'objet d'une communication avant le 31/12/2022 par la maire au conseil municipal (séance publique) au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Le conseil municipal **prend acte** de ces informations.

## **10. Marchés publics d'assurances : constitution d'un groupement de commandes**

Dans le cadre du schéma de mutualisation, la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach avait réalisé en 2019 un groupement de commande pour les services d'assurances. Lesdits marchés arrivent à échéance le 31 décembre 2023.

A l'instar de ce qui a été pratiqué en 2019, un groupement de commande paraît intéressant pour ces marchés pour la période 2024 à 2027 inclus.

Le dossier se déclinera en 2 phases ; une 1<sup>ère</sup> phase de diagnostic et une 2<sup>nde</sup> phase de passation de contrats d'assurances.

Deux consultations seront réalisées, à savoir :

- une consultation permettant le choix d'un AMO ;
- une consultation permettant la passation des marchés de contrats d'assurances.

Pour cela, une convention de groupement de commandes sera établie. Elle prendra acte avec précisions de l'étendue des engagements de chaque membre et du groupement, tant pour la passation que pour l'exécution des marchés qui va en résulter. Elle désignera entre autre, la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach comme coordonnateur qui, à ce titre, procédera notamment à la passation et à la signature des marchés.

Les titulaires des marchés seront désignés par la CAO compétente, à qui les membres des groupements de commandes délègueront cette compétence.

La convention prendra fin à la notification des marchés de contrats d'assurances au(x) titulaire(s). Chaque acheteur restera seul responsable de l'exécution des obligations qui lui incombent en vertu de la convention constitutive pour les opérations dont il se charge en son nom propre et pour son propre compte.

Il est rappelé que la commune de Kunheim n'ayant pas participé au précédent groupement de commandes proposé par l'intercommunalité, les contrats d'assurance de la commune conclus eux en 2021 arriveront à échéance le 31 décembre 2024. Il faudrait donc les dénoncer 6 mois avant leur échéance soit avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'adhésion de la commune au groupement de commandes ;
- **accepte** la désignation de la CCPRB comme coordinatrice du groupement de commandes ;
- **approuve** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;
- **autorise** la maire ou son représentant à signer la convention à intervenir, ainsi que tout document afférent à ce groupement de commandes ;
- **autorise** le lancement de la consultation y relative.

**11. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales****Commissions communales**

08.07.22	V. Laissus	CMJE
18.07.22	I. Beyer	Commission manifestations
02.09.22	J. Köppe-Ritzenthaler	Réunion de présentation du projet de lotissement rue des Champs
07.09.22	S. Edel	Commission périscolaire
12.09.22	S. Edel	Commission journée citoyenne
14.09.22	J. Obrecht	Commission agriculture

**Structures intercommunales**

05.07.22	M. Haag	AGIMAPAK
06.07.22	J. Köppe-Ritzenthaler	Commission culture Art-Rhéna
25.08.22	J. Köppe-Ritzenthaler	Réunion gestion des déchets
05.09.22	J. Köppe-Ritzenthaler	CA OT Alsace Rhin Brisach
07.09.22	J. Köppe-Ritzenthaler	Conférence intercommunale des maires

**12. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation**

Dans le cadre de la délégation du conseil (article L 2122-22 du CGCT) la maire informe les conseillers :

- **Droit de préemption** : Jill Köppe-Ritzenthaler informe les conseillers que, en lien avec le Président de la com com Pays Rhin-Brisach, elle a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune, sur :
  - Un immeuble bâti rue des Jonquilles
  - Un immeuble bâti rue des Cerisiers
  - Un immeuble bâti rue des Tilleuls
  - Un immeuble bâti rue de Casteljaloux
  - Un immeuble bâti rue Principale
  - Un immeuble non bâti rue Principale
  - Un immeuble bâti rue des Vosges

ces biens ne revêtant aucun intérêt public, ni par leur nature ni par leur situation.

- **Liste des marchés supérieurs à 1 000 € HT passés du 01/07/2022 au 07/09/2022**

N°	Tiers	Objet	Montant HT	Montant TTC
1	PLANETE FLOCAGE	Fête des associations - TEE SHIRT AVEC MARQUAGE	1 033,00	1 239,60
2	AME ATELIERS MODERNES ETALAGES	EJV - VITRINES AFFICHAGE	1 034,60	1 241,52
3	TOTAL PROXI ENERGIES	ATELIER - ESSENCE NON ROUTIER	1 124,10	1 348,92
4	HEINIMANN EURL	AEK - POSE JOINTS ET REP CADRES PORTES	1 450,00	1 740,00
5	DISCOUNT COLLECTIVITES	ATELIER - 10 TABLES FESTIVES	1 295,00	1 554,00
6	RECK	SDF - REMPLACT TUILES & TUBE DESCENTE	1 334,00	1 600,80
7	PLUS DE VERT	VOIRIE- DESHERBAGE ALTERNATIF	1 680,00	2 016,00
8	INERA GRAND EST	RUE JULES VERNE - INSPECTION ETANCHEITE	1 787,49	2 144,99
9	HAAG JEAN PIERRE SAS	TRACTEUR - REMISE EN ETAT CLIMATISATION	1 984,14	2 380,97
10	MSR MULTI SERVICES ROUTIERS	VOIRIE - MARQUAGE ET PANNEAUX	3 207,81	3 849,37
11	ADAUHR	EM RENOVATION - AMO	4 175,00	5 010,00
12	AVENUE AUTO CITROEN	JUMPY - REPARATIONS	11 836,28	14 203,54

- **Ouvrage « mémoire de vies » - liste des bénéficiaires à titre gratuit** : conformément à la délibération du 17 janvier 2013 la maire a offert un ouvrage gratuit aux personnes ci-après :

	Nom	Fonction/service	nombre
125	Muller Anne-Marie/Kirsch Jürgen	Mariage du 4 juin 2022	1
126	Martin Amanda/Naamane Nabile	Mariage du 23 juillet 2022	1
127	Ansel Florine/Poterat Christophe	Mariage du 30 juillet 2022	1

- **Remboursement de sinistres** :
  - ⇒ Sinistre du 20 juillet 2022 – dégâts des eaux – remboursement de 509 € par Groupama sur la base du chiffrage de 1 028 € effectué par l'expert (plaques plafond + peinture murale + travaux) déduction faite de la franchise contractuelle de 519 €.

### 13. Déclarations d'urbanisme

**Didier Weisheimer rend compte** des dossiers d'urbanisme suivants :

Les demandes de permis de construire de :

- **SCI S&A** pour la construction d'un collectif de 3 logements rue du Nord en zone UA du PLUi en section 3 parcelle 203,
- **DS SMITH Packaging** pour l'extension du bâtiment principal pour l'agrandissement d'une zone de stockage et de production au 11, route Industrielle en zone UA du PLUi,
- **Olivier Naud** pour la construction d'une maison individuelle, rue des Tilleuls, en zone UB du PLUi,
- **Michel Bollinger** pour la transformation d'une grange en petit collectif de 2 logements, au 36, rue Principale, en zone UA du PLUi.

les déclarations préalables déposées par :

- **SOLARISA (Le Caignec)** pour un rajout de panneaux photovoltaïques au 12, rue des Cerisiers,
- **Olivier Bueb** pour une clôture au 12, rue des Vignes,
- **Jean-Pierre Jarry** pour la pose de fenêtres de toit au 4, rue Principale,
- **Caroline Urban** pour une division en vue de construire au 41, rue Principale.

- **Subvention communale au titre des énergies renouvelables - liste des bénéficiaires** conformément à la délibération du 14 septembre 2017 le conseil municipal **attribue** au demandeur ci-après, qui a effectué les travaux et fourni les justificatifs correspondants, la subvention communale au titre des énergies renouvelables :

2022	Nom	Type d'installation	Montant de la subvention
3	Luc Noël	Energie photovoltaïque	450 €

## 14. Divers

### a) Calendrier :

- Journée citoyenne : **samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022**
- Prochaine séance du conseil municipal : **jeudi 13 octobre 2022 à 20 heures 15**

### b) Cadeaux de départs et pot de l'amitié :

a. Pasteur **Philippe Clair** : le pasteur Philippe Clair a œuvré sur le secteur Muntzenheim/Jebsheim/Kunheim durant 13 années jusqu'au 31 août 2022. Une fête de départ a été organisée en son honneur le 28 août 2022. Les frais ont été répartis à parts égales entre les trois communes et les trois paroisses. Le conseil municipal **prend acte** de ces informations et à **approuve** cette participation financière.

b. **Sigrid Abeles** : ATSEM principale 1<sup>ère</sup> classe fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 – elle est entrée au service de la commune de Kunheim le 25 septembre 1995 soit une période d'activité de 27 ans et 3 mois. Le conseil municipal **approuve** l'octroi d'un cadeau d'une valeur de 1 000 € à l'agent.

c) Installations classées : la maire informe les conseillers que le Préfet du Haut-Rhin a, par arrêté du 21 juillet 2022, autorisé la société Constellium Neuf-Brisach à étendre ses activités et poursuivre l'exploitation des installations de fonderie et de transformation d'aluminium à Biesheim après étude d'impact écologique.

d) Vente du terrain rue des Vosges – procès-verbal d'arpentage - précisions des termes de la délibération du 18 novembre 2021 point 10 : la maire informe les conseillers municipaux que, suite au procès-verbal d'arpentage devenu définitif du géomètre, il convient de préciser les termes de la délibération du 18 novembre 2021 point 10 comme suit :

Vu le procès-verbal d'arpentage du 25 octobre 2021, numéro 820, établi par le Cabinet ADOR, portant certification du service du cadastre en date du 30 novembre 2021, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ✓ cède la parcelle cadastrée section 5 numéro 396/156 avec une contenance de 11,75 ares en totalité
- ✓ cède la parcelle cadastrée section 5 numéro 395/156 avec une contenance de 0,90 ares en totalité avec constitution d'une servitude de passage et de viabilisation au profit de la commune
- ✓ dit que cette servitude constitue une condition irréfragable à la cession des parcelles précitées,
- ✓ fixe le prix à l'are de la parcelle 396/156 à 14 000 €
- ✓ fixe le prix à l'are de la parcelle 395/156 à 7 000 €
- ✓ soit un prix total pour les deux parcelles cédées de cent soixante-dix mille huit cents euros (170.800,00 €)
- ✓ autorise la maire ou son représentant à signer l'acte de vente avec Monsieur Neymeyer Thierry et Madame Meyer Christelle, de même que tous documents en rapport avec la présente délibération.

e) CCPRB - aménagements financiers : règles de répartition du FPIC – attributions de compensations : lors d'une réunion mercredi 21 septembre 2022 à 20 heures, la maire présentera aux conseillers les divers éléments financiers susceptibles d'impacter les budgets communaux et intercommunaux à partir de janvier 2023.

- f) **Marché gourmand à Casteljaloux** – proposition de participation le 15 octobre 2022 : projet intéressant mais pas envisageable à cette échéance – à revoir en 2023.

**L'ordre du jour étant épuisé, la maire clôt la séance à 23 heures 05**

La maire,



Jill Köppe-Ritzenthaler

La secrétaire de séance,



Sylvie Urban

**Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la commune de Kunheim  
du 15 septembre 2022 – 17 membres présents**

**Rappel des points à l'ordre du jour de la séance :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2022
2. Projet d'urbanisation OAP (orientation d'aménagement et de programmation) – zone 1AUa1 du PLUi : présentation et accord de principe
3. Rentrée scolaire 2022/2023 : effectifs des écoles et de la Ruche
4. Affaires de personnel : apprenti CPJEPS (Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport)
5. Subventions jeunes licenciés sportifs et culturels : attributions 2022 par association bénéficiaire
6. Budget 2022 : décision modificative n°2
7. Local commercial : révision triennale du loyer
8. Paroisse protestante – convention tripartite de partage des frais d'occupation du presbytère par la pasteur
9. Communauté de communes Pays-Rhin-Brisach : présentation du rapport d'activité 2021
10. Marchés publics d'assurances : constitution d'un groupement de commandes
11. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales
12. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation
13. Déclarations d'urbanisme
14. Divers

<b>NOM PRENOM</b>	<b>QUALITE</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>PROCURATION</b>
<b>KÖPPE-RITZENTHALER Jill</b>	Maire		
<b>SCHEER Eric</b>	Adjoint		
<b>EDEL Sophie</b>	Adjointe		
<b>OBRECHT Joël</b>	Adjoint		
<b>BEYER Isabelle</b>	Adjointe		
<b>WEISHEIMER Didier</b>	Adjoint		
<b>KREM Christiane</b>	conseillère		
<b>HAYDL Daniel</b>	conseiller		
<b>BOLLENBACH Thomas</b>	conseiller		
<b>URBAN Sylvie</b>	conseillère		
<b>BUOB Anne-Catherine</b>	conseillère		
<b>SIEBER Hervé</b>	conseiller		<b>à Virginie Laissus</b>
<b>HAAG Michèle</b>	conseillère		
<b>MARAGET Delphine</b>	conseillère		
<b>LAISSUS Virginie</b>	conseillère		
<b>FISCHER Céline</b>	conseillère		/
<b>SCHWARTZE Yannick</b>	conseiller		
<b>CHATTON Guillaume</b>	conseiller		
<b>CORDONNIER Nicolas</b>	conseiller		